

## RÉSUMÉ

PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS. MÉMOIRE DU SECTEUR AUTEUIL RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LAVAL, RÉDIGÉ PAR GINETTE GRENIER ET FRANÇOIS VIAU, 2004 <sup>1</sup>

L'annexe 1 contient le texte d'une pétition. La liste des 494 signataires de la pétition est annexée à la copie originale du mémoire.

Résumé rédigé par Marcel Bruneau et collaborateurs

1 mai 2008

Note : Le présent document est un résumé et un choix d'extrait du document original. Il n'engage en rien ses auteurs ni ceux du document original.

Ce mémoire présente nos réflexions et nos recommandations par rapport à la conservation et la mise en valeur de l'environnement, plus particulièrement dans le secteur de la rivière des Mille Îles.

### **Des développements qui préservent de grands espaces naturels**

« *Protéger et mettre en valeur les espaces verts et bleus et les milieux naturels* » est un des objectifs contenus dans la version abrégée du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Laval.

Faisant suite à cet objectif et compte tenu que le secteur Est lavallois recèle un « *potentiel développable à des fins résidentiels* » de 1922 hectares <sup>2</sup>, nous demandons que, malgré le zonage résidentiel actuel les îles et les boisés soient épargnés.

En conclusion, nous formulons la **première recommandation**:

**Que Laval favorise la réalisation des projets de développement résidentiel, commercial ou industriel dans des milieux ne présentant pas d'intérêt particulier au plan naturel ou écologique.**

En 2004, 500 jeunes québécois âgés de 15 à 30 ans <sup>3</sup>, ont formulé une série de propositions sur le Québec dans lequel ils souhaitent vivre d'ici 20 ans. Il en est ressorti, qu'avant même la question d'identité nationale, ce sont les questions reliées à l'environnement qui préoccupent le plus les jeunes.

---

<sup>1</sup> Préservation et mise en valeur des milieux naturels. Mémoire du secteur Auteuil relatif au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Laval, rédigé par François Viau et Ginette Grenier. 2004, 13 pages. Le mémoire fut présenté lors de la consultation publique du 30 septembre 2004.

<sup>2</sup> Second projet de schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté de Laval, juillet 2004, p. 93.

<sup>3</sup> Rencontre organisée par l'Université du Nouveau Monde, du 19 au 22 août 2004.

Si on consent à sacrifier un boisé ou une île à des fins de développement résidentiel, commercial ou industriel, ces espaces naturels seront **perdus à jamais**, et ce, peut-être au détriment des choix que les générations qui nous succéderont auraient voulu que l'on fasse.

### **La protection de la rivière des Mille Îles et de ses îles**

Une des actions proposée dans le Schéma d'aménagement est de poursuivre la récupération et la mise en valeur des berges et des îles. La presque totalité des rives de la rivière des Mille Îles sont privées. Donc les citoyens n'ont pas le loisir de longer sur des kilomètres les rives du plan d'eau de la rivière des Mille Îles. Il en est de même pour la rivière des Prairies.

Ce qui peut faire la **marque distinctive de Laval**, c'est l'intérêt au plan écologique et le potentiel au plan récréotouristique que recèle le corridor de la rivière des Mille Îles.

*La rivière des Mille Îles, composée de près de 90 îles (56 sur le territoire de Laval) et répartie sur 40 kilomètres, constitue une entité écologique de grand intérêt. De nombreuses études ont identifié le fort potentiel écologique de ces écosystèmes tant au niveau de la flore que de la faune (...) Les îles de la rivière, contrairement aux berges, ont davantage préservé leur état naturel.*<sup>4</sup>

Les îles acquises par les municipalités de la rive nord, par Laval et l'organisme Éco-Nature ne représentent que 15 % de la surface totale des îles de la rivière des Mille Îles. Il est inquiétant de savoir que 85% de la superficie de la rivière appartient à des intérêts privés et que les belles grandes étendues sauvages qui se retrouvent sur les îles de taille importantes sont susceptibles, à plus ou moins long terme, de se transformer en quartiers résidentiels.

Notre souhait est que l'ensemble des îles de la rivière des Mille îles qui ne sont que peu ou pas développées se voit octroyer l'affectation « **conservation et mise en valeur** ».

Les trois plus grandes îles de la rivière des Mille Îles, les îles Saint-Joseph, Aux Vaches et Saint-Pierre, d'une superficie totale de 190 hectares, se situent dans la partie Est de la rivière.

Entre 1992 et 1996 des demandes répétées d'amendement au zonage en vue d'un développement résidentiel sur l'Île Saint-Joseph ont été présentées aux résidents riverains. Le Comité d'étude sur le développement de l'Île Saint-Joseph, un comité de citoyens formé à la demande du maire, monsieur Gilles Vaillancourt, s'est alors penché sur les diverses possibilités de développement de l'île. En 1996, au terme de cette étude, les membres du comité ont présenté un mémoire qui suggérait que « *des plans d'actions*

---

<sup>4</sup> Second projet de schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté de Laval, juillet 2004, p. 178.

soient mis de l'avant afin que **l'Île Saint-Joseph** soit éventuellement acquise et transformée en **parc naturel** et devienne l'élément central d'un projet englobant des infrastructures touristiques et de loisir ». <sup>5</sup>

En 2004, le schéma d'aménagement nous apprend que c'est sur les parties constructibles de l'Île aux Vaches et de l'Île Saint-Pierre que des projets de développement résidentiel à forte densité de population sont à l'étude. Si ces derniers projets se concrétisaient, une partie significative de l'équilibre écologique du secteur Est de la rivière serait mise en péril, c'est-à-dire l'écosystème fragile de la rivière, des berges, des îles et des boisés des îles <sup>6</sup>. En plus, il y a menace au niveau de l'abondance et de la diversité de la faune aquatique, de la faune terrestre et des oiseaux migrateurs.

Nous souhaitons que la municipalité de Laval contribue de façon active au développement du parc *régional* de la Rivière-des-Mille-Îles en protégeant les grandes îles qui sont sur son territoire.

À la suite de ce souhait, nous formulons la **deuxième recommandation** :

**Que l'Île Saint-Joseph, l'Île aux Vaches et l'Île Saint-Pierre, qui sont des îles d'envergure encore à l'état sauvage, soient conservées et mises en valeur et qu'à cette fin, la ville n'y permette aucune construction résidentielle additionnelle. Enfin que ces îles deviennent partie du parc *régional* de la Rivière-des-Mille-Îles.**

### **La protection des bois et des forêts avoisinants la rivière des Mille Îles**

Nous aimerions attirer l'attention sur quatre forêts ou boisés situés en bordure ou près de la rivière des Mille Îles, qui, s'ils étaient protégés et mis en valeur, pourraient faire partie d'un vaste réseau intégré vert et bleu. Les citoyens pourraient alors se déplacer à travers ce réseau, tantôt par voie fluviale, tantôt par réseau cyclable, tantôt par sentiers pédestres.

- **La forêt Saint-François Est ou Ouest**

Une partie de cette forêt (la plus grande de Laval) de 663 hectares possède un écosystème forestier exceptionnel (Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune) <sup>7</sup>. Elle possède une faune intéressante que l'on retrouve dans les grands espaces naturels (renards, chevreuil, perdrix, etc.). Une bonne partie du boisé, loin des

---

<sup>5</sup> Voir le « Mémoire sur le développement de l'Île Saint-Joseph » au site internet suivant : [ilesaintjoseph.dyns.com](http://ilesaintjoseph.dyns.com)

<sup>6</sup> Et ce même si, dans le schéma d'aménagement, parallèlement au développement résidentiel sur l'Île aux Vaches et sur l'Île Saint-Pierre, on prévoit la protection d'un écosystème forestier exceptionnel sur l'Île aux Vaches et la protection des berges et des zones inondables sur les deux îles.

<sup>7</sup> Second projet de schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté de Laval, juillet 2004, p. 179.

autoroutes, est à l'abri de la pollution par le bruit. Il y a pratique d'équitation dans différents secteurs de cette forêt.

- **Le bois d'Auteuil**

Le bois d'Auteuil est le boisé riverain le plus important de Laval avec ses 124 hectares. Étant zoné résidentiel, il est risqué qu'il disparaisse en grande partie sous l'asphalte et le béton si des mesures de protection ne sont pas prises rapidement. L'organisme Éco-Nature désirerait inclure 3 hectares du boisé dans le Refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles<sup>8</sup>. Qui s'occupera des autres 121 hectares?

- **Le bois de la Ferme Sainte-Thérèse**

Ce boisé de 36 hectares, situé sur le bord de la rivière des Mille Îles devrait être protégé.

- **L'Orée des bois**

Ce petit boisé de 7,6 hectares est classé parmi les bois urbains. Situé au cœur d'un quartier résidentiel, il se trouve à proximité de la rivière des Mille Îles. Si nous l'incluons dans la liste des boisés à protéger, c'est que malgré le fait que la ville en soit propriétaire, il fait encore l'objet de pressions de développement.

Voici la **troisième recommandation** :

**Que les bois et forêts en proximité de la rivière des Mille Îles, soit l'Orée des bois, le bois de la Ferme Sainte-Thérèse, le bois d'Auteuil et la forêt Saint-François, soient protégés intégralement et mis en valeur afin que la population puisse en jouir.**

### **La réalisation du réseau cyclable de la Route verte sur le boulevard des Mille Îles**

Le boulevard des Mille Îles revêt un charme tout particulier dû à la proximité de la rivière d'un côté ainsi qu'à la présence de grands champs de culture et de boisés sur une grande partie du boulevard.

Tel qu'indiqué dans le rapport du schéma d'aménagement révisé, le plan du tracé de la Route verte montre bien que le boulevard des Mille îles doit faire partie de l'axe Est-Ouest de la Route verte, soit du vieux Pont de Terrebonne jusqu'au boulevard des Laurentides.

Toutefois dans le texte, il n'est nullement question de ce tronçon cyclable. On ne fait allusion qu'au boulevard Sainte-Rose.

---

<sup>8</sup> Document interne d'Éco-Nature intitulé : Statistiques du territoire.

Voici la **quatrième recommandation** :

**Que le réseau cyclable longeant le boulevard des Mille Îles entre le vieux pont de Terrebonne et la route 335, soit réalisé dans des délais raisonnables et ce, tout en conservant le cachet unique du boulevard.**

### **Conclusion**

En se concentrant sur la rivière des Mille Îles, ses îles, ses forêts et bois riverains, ainsi que sur le futur réseau cyclable qui la longera, les recommandations formulées dans notre mémoire viennent toutes, en synergie, appuyer cette idée de concevoir un réseau intégré d'espaces verts et bleus<sup>9</sup>. C'est en misant sur la conservation des îles et des grands boisés ou forêts du secteur nord de Laval, en développant, de concert avec les 11 municipalités riveraines le parc *régional* de la Rivière-des Mille-Îles et en développant des activités récréatives et d'écotourisme comme sait le faire l'organisme Éco-Nature dans le parc de la Rivière-des-Mille-Îles, secteur Sainte-rose, que Laval pourra optimiser l'utilisation des espaces... qui sont encore verts et bleus.

Nous aimerions que la MRC de Laval présente notre demande à ses partenaires, la Communauté du grand Montréal Métropolitain et le gouvernement du Québec, *lorsque ensemble, ils définiront « une stratégie métropolitaine pour le développement de grands espaces verts et bleus - parcs régionaux..<sup>10</sup>.»*

---

<sup>9</sup> À cet effet, le Second projet de schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté de Laval, juillet 2004, dit « *L'intégration des composantes du réseau formé des grands parcs, forêts, bois urbains, sites riverains et îles, doit être conçue au niveau d'un réseau terrestre, formé de pistes cyclables et sentiers pédestres, et d'un réseau fluvial formant le Laval vert et bleu, le tout s'inscrivant à l'intérieur de la stratégie métropolitaine du Grand Montréal Bleu* ». P. 94.

<sup>10</sup> Idem, p. 207

## PÉTITION

EXTRAITS DU MÉMOIRE « PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS »

RECOMMANDATIONS POUR LE « SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LAVAL » - SEPTEMBRE 2004

Voici **deux** des quatre **recommandations** contenues dans le texte de la **pétition signée par 494 personnes**.

*Considérant que Laval ne possède qu'une infime partie des milieux naturels non développés dont la région lavalloise est encore particulièrement riche et fière;*

*Considérant que la rivière des Mille Îles, ses rives et ses îles constituent un territoire écologique fragile qui se distingue encore par la qualité de préservation de ses milieux naturels;*

*Considérant qu'il est de notre devoir de laisser en héritage, aux générations futures, de grands espaces verts et bleus dont on aura préservé l'état sauvage et que l'on aura mis en valeur pour en permettre la jouissance;*

*Considérant que la MRC de Laval mise à protéger et mettre en valeur les espaces verts et bleus et les milieux naturels, nous recommandons :*

- *Que Laval favorise la réalisation des projets de développement résidentiel, commercial ou industriel dans des milieux ne présentant pas d'intérêt particulier au plan naturel ou écologique;*
- *Que l'Île Saint-Joseph, l'Île aux Vaches et l'Île Saint-Pierre, qui sont des îles d'envergure encore à l'état sauvage, soient conservées et mises en valeur et qu'à cette fin, la ville n'y permette aucune construction résidentielle additionnelle. Enfin que ces îles deviennent partie du parc régional de la Rivière-des-Mille-Îles.*

*Nous appuyons ces recommandations. Nous souhaitons que la MRC de Laval accueille favorablement ces demandes et qu'elle exerce le leadership nécessaire pour en assurer la réalisation.*